



MAIRIE DE GILLES (28260)

Compte rendu du Conseil municipal du 29 mars 2023, convoqué le 16/03/2023

La séance s'est déroulée dans la salle de la mairie.

Présents : M. Malhappe, S. Apruzzese, M.-C. Willaume, L. Dujardin, J. Lehoux, P. Maisonneuve, T. de Ferrières, C. Huet, S. Lamouille, P. Avril, P. Boquet.

Procurations : Ch. Bourrat à M. Malhappe, D. Ferrandin à C. Huet

Absent : G. Aubry

T. de Ferrières est nommé secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h33.

Le conseil municipal observe une minute de silence en mémoire de Jacqueline Delacourt, ancienne adjointe de la commune, et de Christel Ferrandin, agent du Sirp, toutes deux décédées en ce début d'année.

1) Le compte rendu de la séance du 14 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité et le registre des délibérations signé par l'ensemble des conseillers présents.

2) **Ajout d'une délibération à l'ordre du jour : demande de subvention au titre du FDI 2023 pour la création d'un abribus Grande rue – accepté à l'unanimité**

3) **Approbation du compte de gestion 2022 – à l'unanimité**

M. le Maire informe le conseil municipal que la commission des finances s'est réunie le 4 mars 2023. Il soumet pour approbation le compte de gestion de l'exercice comptable 2022, établi par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Dreux Agglomération. Les résultats sont strictement conformes à ceux du compte administratif 2022 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 2022 :	315 025,68 €
Recettes 2022 :	386 681,64 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	71 655,96 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 2022 :	248 248,96 €
Recettes 2022 :	118 310,41 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	- 129 938,55 €

Résultat global de l'exercice 2022 : - 58 282,59 €

4) **Approbation du compte administratif 2022 – à la majorité (M. le Maire étant sorti durant le vote)**

M. le Maire indique que le compte administratif 2022 a été approuvé en commission des finances le 4 mars 2023. La note d'informations financières a été adressée à l'ensemble des conseillers préalablement au conseil.

M. le Maire présente les résultats, qui s'établissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 2022 :	315 025,68 €
Recettes 2022 :	386 681,64 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 :	71 655,96 €
Excédent de fonctionnement reporté :	751 586,45 €
Excédent de fonctionnement cumulé :	823 242,41 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 2022 :	248 248,96 €
Recettes 2022 :	118 310,41 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2022 :	- 129 938,55 €
Excédent d'investissement reporté :	121 950,38 €
Déficit d'investissement cumulé :	- 7 988,17 €

5) Affectation du résultat 2022 – à l'unanimité

M. le Maire rappelle au conseil les résultats globaux 2022 :

Résultats globaux 2022 :

Section de fonctionnement (A) :	823 242,41 €
Section d'investissement (B) :	- 7 988,17 €

Il précise que les restes à réaliser (RAR) de l'exercice sont les suivants :

RAR dépenses :	511 593,62 €
RAR recettes :	247 930,73 €

Solde des restes à réaliser d'investissement (C) : - 263 662,89 €

Besoin de financement (D=B+C) : - 271 651,06 €

Aussi, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, M. le Maire propose au conseil municipal, qui l'accepte, d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2022 de la manière suivante :

Section d'investissement / Recettes

art. 1068 - excédents de fonctionnement capitalisé (D) : 271 651,06 €

Section d'investissement / Dépenses

art. 001 - déficit d'investissement reporté (B) : 7 988,17 €

Section de fonctionnement / Recettes

art. 002 - excédent de fonctionnement reporté (=A-D) : 551 591,35 €

M. le Maire rappelle que ces résultats seront repris au BP 2023.

5) Vote du budget primitif 2023 – à l'unanimité

M. le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu, préalablement au conseil municipal, les documents détaillés par chapitre, avec des mises à jour successives pour être au plus près de la réalité en fonction des dernières informations communiquées.

La note d'informations budgétaires a été actualisée en conséquence et le budget primitif 2023 se distribue par chapitre comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP		BP 2022	CA 2022	BP 2023
D 011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	123 649.00	83 645.14	118 827.00
D 012	CHARGES DE PERSONNEL	51 393.00	46 919.95	56 266.80
D 014	ATTENUATION DE PRODUIT (FNGIR)	31 731.00	31 480.00	31 631.00
D 021	TRANSFERT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	359 045.00		306 948.57
D 022	DÉPENSES IMPRÉVUES (supprimées en M57)	5 000.00		
D 042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT		4 533.16	
D 65	AUTRES CHAR DE GEST COURANTE (ind. maire et adjoints, Sirp, Sdis, Subv a	149 792.00	141 250.87	156 075.00
D 66	CHARGES FINANCIÈRES	3 722.00	3 596.00	3 391.00
D 67	CHARGES SPECIFIQUES	6 820.00	3 600.56	0.00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		731 152.00	315 025.68	673 139.37
<i>Dépenses de l'exercice hors transfert à la section d'investissement</i>		<i>372 107.00</i>		<i>366 190.80</i>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP		BP 2022	CA 2022	BP 2023
R 002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	751 586.45		551 591.35
R 013	ATTENUATION DE CHARGES	200.00	943.65	2 263.55
R 042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT		4 033.16	
R 70	PRODUIT DES SERVICES (concessions cimét., occup dom public)	3 000.00	4 141.96	4 300.00
R 73	IMPÔTS ET TAXES (imp locaux, attrib. Agglo, pylônes, péréquation)	292 025.00	292 062.20	329 748.00
R 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (DGF, autres dot.)	85 679.00	83 710.70	59 287.00
R 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		201.09	6 556.77
R 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (cessions, rbt sinistres)		1 588.88	0.00
	Recettes de l'exercice hors excédent reporté	380 704.00	386 681.64	402 155.32
RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULE				953 746.67
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		8 597.00	71 655.96	35 964.52
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			751 586.45	551 591.35
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE			823 242.41	587 555.87
VERSEMENT D'EQUILIBRE A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1068)			271 651.06	
SOLDE DE FONCTIONNEMENT DISPONIBLE			551 591.35	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAP		BP 2022	CA 2022	BP 2023
D 001	REPORT DEFICIT INVESTISSEMENT n-1			7 988.17
D 020	DÉPENSES IMPRÉVUES (supprimé en M57)	500.00		
D 040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT		4 033.16	
D 041	OPERATIONS PATRIMONIALES			19 422.00
D 16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILÉES	25 000.00	25 000.00	25 000.00
D 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Etude aménagement centre bourg + église)	46 660.00	19 782.00	14 652.00
D 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	646 120.00	59 266.00	937 075.91
D 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	145 000.00	140 167.80	
	DÉPENSES NETTES DE L'EXERCICE	863 280.00	248 248.96	1 004 138.08
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		-7 988.17	
	Excédent d'investissement cumulé			

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAP		BP 2022	CA 2022	BP 2023
R 001	REPORT EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	121 950.00	121 950.38	
R 021	AFFECTATION D'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	359 044.00		306 948.57
R 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (dont virement de fonctionnement au 10)	42 226.00	43 655.86	291 578.06
R 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	340 059.00	70 121.39	386 189.45
R 040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (cessions)		4 533.16	
R 041	OPERATIONS PATRIMONIALES			19 422.00
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	863 279.00	240 260.79	1 004 138.08

6) Vote des taux des taxes locales 2023 – à l'unanimité

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales en 2023, stables depuis 2001, qui s'établissent comme suit :

Taxe communale sur le foncier bâti : 38,87 %

Taxe communale sur le foncier non bâti : 39,77 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16,50 %

La commune, en revanche, ne maîtrise pas l'augmentation régulière de l'assiette, ce qui explique la hausse de l'article 73111 (impôts directs locaux) de 12 457 € par rapport au BP 2022, soit + 6 %.

C. Huet demande si la transformation du Château de Vitray aura un impact positif sur la fiscalité de la commune.

T. de Ferrières pense que la valeur locative de ce bien sera revue à la hausse, après travaux.

M. le Maire ajoute que la commune percevra une taxe d'aménagement sur les travaux réalisés.

7) Point sur la fiscalité de l'Agglo du Pays de Dreux - information

Lors de son conseil communautaire du 20 mars 2023, le Président, Gérard Sourisseau, a rendu compte de l'étude menée par un cabinet spécialisé, alertant notamment sur un coefficient d'intégration fiscale (CIF) passé sous la barre des 0,35. Or le CIF sert de référence pour le calcul de dotations d'Etat versées aux intercommunalités à partir des compétences exercées (encore insuffisantes) et du niveau de services atteint. Passer sous cette barre signifie pour l'Agglo une perte de 200 000 € avec un effet cumulé au fil des ans.

Dans ce contexte, l'Agglo n'a pas eu d'autres choix que d'augmenter la fiscalité de 2,5 points, les taux votés restant malgré tout encore inférieurs à ceux des communautés d'agglomération voisines.

Par ailleurs, l'Agglo va reprendre la compétence incendie et secours, aujourd'hui gérée par le SDIS. Ce transfert est purement formel et sera neutre sur les finances tant des communes que de l'Agglo puisque l'Agglo transférerait aux communes le montant qu'elles versaient au SDIS.

Ces deux mesures correctives devraient permettre d'atteindre un CIF à la hauteur des ambitions communes, au-dessus de 0,40, améliorant ainsi la capacité d'autofinancement de l'Agglo, aujourd'hui trop faible (3,2 % des recettes de fonctionnement).

8) Subventions aux associations – à la majorité

Certains conseillers municipaux étant membres du Bureau et/ou liés à des membres du bureau de certaines associations, s'abstiennent.

Le conseil municipal propose d'accorder les subventions suivantes :

6574802	Association sportive de Guainville	200 €	12 voix pour, 1 abstention
6574803	Eddieforme	150 €	A l'unanimité
6574805	Association des anciens combattants	100 €	A l'unanimité
6574807	Société protectrice des animaux (SPA)	150 €	A l'unanimité
6574812	Bréval Sport Loisirs	260 €	A l'unanimité
6574801	Vô Vietnam	1 000 €	12 voix pour, 1 abstention
6574818	Gilles à tous vents	1 000 €	11 voix pour, 2 abstentions
6574819	Amicale des parents d'élèves	200 €	A l'unanimité
6574815	A attribuer	50 €	A l'unanimité
6574817	ALGD	100 €	12 voix pour, 1 abstention
6574816	Fondation du Patrimoine	200 €	A l'unanimité

M. le Maire indique que le versement de ces subventions intervient sur demande uniquement, sur présentation du rapport financier du dernier exercice, du compte-rendu de la dernière assemblée générale, précisant le ou les projets à venir pour lesquels les fonds versés seront utilisés.

Il rappelle également la priorité donnée aux associations locales auxquelles des Gillois adhèrent et/ou dont les projets et manifestations présentent un intérêt général pour la commune.

C. Huet propose que les montants alloués aux associations ne demandant jamais le versement de leur subvention soient réattribués.

Plusieurs conseillers préfèrent conserver la ligne budgétaire dans la mesure où l'association concernée au premier chef est gillose et que la situation pourrait un jour être amenée à évoluer.

J. Lehoux propose qu'à partir de 2024 l'attribution des subventions tienne compte du nombre de Gillois effectivement adhérents à ces associations. M. le Maire en prend bonne note.

9) Demande de subvention complémentaire au titre du FDI 2023 – à l'unanimité

M. le Maire informe le conseil municipal que l'assemblée départementale du 27 mars 2023 a voté une augmentation de 20 % des enveloppes cantonales du fonds départemental d'investissement (FDI) 2023. Il est proposé aux communes de déposer une nouvelle demande éligible complète avant le **30 mars 2023 à 12h00** pour examen et dernier arbitrage complémentaire afin d'être en mesure de voter la totalité des attributions FDI lors de la commission permanente du 7 avril 2023.

C. Huet regrette que, du fait de l'arrivée tardive de cette information, le projet de BP 2023 ait été modifié pour ajouter les travaux faisant l'objet de la demande de subvention sans que la commission des finances n'ait pu examiner la dernière version du budget. De plus, au nom de D. Ferrandin, elle exprime sa surprise que la commission travaux n'ait pas été consultée à ce sujet.

Le conseil municipal sollicite du conseil départemental l'obtention d'une subvention de 1 893 € au titre du FDI

2023 pour la modification du préau de l'école en abribus de 3 m x 2,80 m. Le montant des travaux prévus s'élève à 6 310,00 € HT, soit 7 572,00 € TTC.

10) Fixation des modalités de location du matériel communal – à l'unanimité

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de prendre une nouvelle délibération pour proposer le prêt ou la location du matériel de réception de la commune. En effet, les chaises précédemment proposées à la location ont été cédées en 2022 ou détruites.

Il propose également de revoir la convention et le contrat-type, pour tenir compte de ce changement.

Sont mentionnés dans la convention et le contrat la nature du matériel mis à disposition, les tarifs, les responsabilités de chacun, les conditions de réservation, d'annulation, le montant de la caution et les règles préalables au montage et au démontage des chapiteaux.

Le conseil municipal adopte les tarifs suivants :

- barnum de 18 m² : 50 € pour les Gillois, 100 € hors commune
- barnum de 60 m² : 100 € pour les Gillois, 200 € hors commune
- lot composé d'une table, de 2 tréteaux et de 2 bancs : 5 €
- lot composé de 2 bancs : 3 €

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2021-12 du 26/02/2021.

M. le Maire profite de cette délibération pour remercier les conseillers municipaux qui assistent au montage et au démontage des barnums, permettant ainsi de proposer leur mise à disposition.

11) Informations diverses

- *Calendrier des travaux d'aménagement du centre bourg*

Une réunion de chantier a lieu tous les jeudis à 15h en mairie, pour ceux qui seraient intéressés.

Les travaux ont démarré par le bas de la Grande rue le mercredi 22 mars 2023. Les premières bordures de trottoirs ont été posées cette semaine et les végétaux devant l'Eglise et la mairie ont été supprimés.

Le revêtement de la Grande rue est programmé pour le 20 juin 2023.

T. de Ferrières demande comment l'enfouissement des réseaux télécom s'insèrera dans le planning.

M. le Maire informe le conseil que ce point dépend de la bonne volonté d'Orange et qu'il est donc difficile d'anticiper. Inéo enlèvera les poteaux pour gagner du temps. Le trottoir sur lequel sont implantés les poteaux ne sera pas traité tant que ceux-ci seront en place.

S. Apruzzese ajoute que la difficulté est d'autant plus grande qu'Orange sous-traite ses prestations.

- *Réunion du 15 février 2023 avec le Département : point sur le réseau routier*

Le Département prend à sa charge, en 2023, le revêtement de la Grande rue, ainsi que le bas de la rue des Rostys. La sortie du chemin des Casse-Croûtes jusqu'au Reverdo, bien que communal, sera réalisé gracieusement, en même temps que les tronçons départementaux, dans le prolongement du chantier d'aménagement du centre bourg. Les autres projets prévus sur la commune en 2023/2024 concernent la RD 115-10, face au Château de Vitray :

- Renforcement du pont
- Reprise du revêtement de la chaussée
- Réparation à l'identique des barrières de sécurité

- *Abribus en face de l'atelier communal*

Frédéric Frère a remis à neuf d'un bout à l'autre la descente d'eau pluviale de l'abribus, fortement endommagée. Cette prestation a été offerte à la commune et M. le Maire tient à le remercier au nom du conseil municipal.

- *Festival Champs Libres du 18 au 21 mai 2023*

M.-C. Willaume rappelle le projet, piloté par l'Atelier à spectacle et subventionné par l'Agglo du Pays de Dreux, qui se veut gratuit, familial, participatif et convivial. Il fera halte, tous les jours, dans un coin différent de l'Agglo (par groupes de 3 communes). Gilles est directement concerné puisque le festival s'arrêtera sur son territoire le samedi 20 mai 2023. L'idée est de faire participer les Gillois et donc de communiquer suffisamment en amont de la manifestation pour fédérer autour du projet. Un élément de reconnaissance des habitants du village (tee-shirts, chapeaux) est à l'étude.

L. Dujardin souhaiterait que l'article de reconnaissance en question ne soit pas fabriqué en Chine.

S. Lamouille propose que le Vô Vietnam participe à deux titres : par une démonstration soit sur la place de l'Eglise si les travaux sont finis, soit dans la cour de l'école, par un accompagnement de la déambulation des Grooms (spectacle prévu le samedi 20 après-midi par le festival) d'une danse à la licorne.

P. Avril souhaite que les enfants des écoles soient prévenus bien en amont pour être partie prenante du festival.

M.-C. Willaume en appelle aux bonnes volontés pour régler les problèmes de logistique.

- Olympiades 2024

M. le Maire informe le conseil qu'à l'initiative de Pierre Sanier, maire de Bû, des olympiades inter-villages se tiendront sur le territoire du canton d'Anet du samedi 25 mai au 8 juin 2024. L'objectif est de partager un moment convivial et intergénérationnel, avec la création d'équipes dans chaque village participant, incluant des aînés, des actifs, des ados et enfants. Les épreuves alterneront des jeux sportifs, d'adresse et de réflexion, en s'appuyant sur les ressources et les équipements disponibles. La compétition n'est pas le but recherché.

Le 8 juin 2024 aura lieu un défilé festif de clôture avec verre de l'amitié et barbecue.

Les communes intéressées sont priées de se faire connaître avant le 14 avril et doivent nommer un coordinateur (et éventuellement un suppléant). M. le Maire propose Julien Lehoux et Stéphane Lamouille pour représenter la commune, ce que le conseil valide. S. Apruzzese ajoute que la commission animation sera d'office intégrée au projet.

- Droit de préemption non exercé par la commune depuis le 14 décembre 2022

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les 3 terrains en vente face à l'atelier communal, ni sur les propriétés sises respectivement au 10 rue des Chaugettes et au 1 rue de la Croix Buisée.

- Location du local paramédical

Malgré les démarches entreprises lors des assises régionales de la santé, auprès de l'Agglo et sur le site « Se soigner dans le 28 », le local est toujours vide.

Cette semaine, M. le Maire a reçu une proposition d'une somatothérapeute habitant la commune qui propose de louer le local pour une somme de 150 € mensuelle. M. le Maire souhaiterait que cette proposition s'entende pour 2 ou 3 jours par semaine, ce qui laisserait l'opportunité à un deuxième praticien de partager ce local.

P. Avril note toutefois que cette activité se pratique dans une ambiance et avec une décoration spécifiques, sans doute difficiles à partager avec un autre praticien.

T. de Ferrières s'interroge sur l'obligation d'une occupation par une profession paramédicale, du fait des subventions obtenues.

M. le Maire lui répond par la négative, ayant interrogé la Préfecture à ce sujet ; il souligne toutefois qu'on s'éloignerait en effet de l'objectif initialement poursuivi.

C. Huet soulève la difficulté de trouver quelqu'un pour Gilles avec la proximité de Guainville et de Bréval, bien pourvues en professions médicales et paramédicales.

T. de Ferrières propose de commencer par une phase de recherche active d'un praticien correspondant à l'objectif initial avant de louer le local à un autre praticien.

Laurence Dujardin suggère de demander à la candidate ses besoins précis car il est très possible qu'une location pour 2 ou 3 jours par semaine seulement ne corresponde pas à son besoin.

P. Boquet pense que Gilles a très peu de chances de trouver quelqu'un qui réponde aux objectifs fixés.

C. Huet souhaite que la personne qui a manifesté son intérêt propose elle-même quelqu'un avec qui partager les locaux.

M. le Maire la recontacte pour faire le point avec elle.

- Logement au-dessus de la mairie

M. le Maire a été contacté ce jour par l'agence immobilière en charge de la location du logement. La locataire reçoit des factures d'électricité mensuelles très élevées, malgré les travaux d'isolation et la remise à neuf effectués en 2022. L'agence va prendre contact avec le fournisseur mais prévient que si cette situation ne peut pas être résolue, la locataire risque de donner rapidement son préavis.

- Règlement Général de la Protection des Données

Pour se mettre en conformité avec le RGPD, les conseillers municipaux présents signent un engagement de confidentialité à ne pas diffuser les données sensibles auxquelles ils auraient accès dans l'exercice de leurs fonctions.

- *Auberge gilloise*

M. le Maire a reçu un potentiel repreneur, par lequel il a appris que les gestionnaires actuels souhaitent céder leur fonds de commerce.

L. Dujardin demande quel est son profil.

M. le Maire informe le conseil qu'il s'agit d'une personne bénéficiant d'une expérience de 15 ans dans la restauration, qui cherche un logement sur Gilles en parallèle.

C. Huet exprime sa profonde déception quant à cette cession.

12) Tour de table

P. Maisonneuve signale un lampadaire clignotant près de la jonction entre la rue des Boissettes et la route de Bréval.

Elle déplore également que des propriétaires de chiens ne tiennent pas leurs animaux en laisse, ses poules en ayant fait les frais.

M. le Maire propose qu'un rappel soit rédigé sur le site de la commune, rappelant l'obligation de tenir ses chiens en laisse dans les rues du village.

T. de Ferrières indique avoir participé avec Pascal Avril, le 28 mars, à une réunion du syndicat des eaux, durant laquelle a été votée l'augmentation de 0,10 €/m³, portant le tarif à 1,70 €/m³.

C. Huet demande la raison de cette hausse.

T. de Ferrières précise qu'elle découle d'un besoin d'équilibrer le budget face à des charges qui augmentent. Il note toutefois que les tarifs pratiqués par le syndicat sont plutôt bas au regard du reste de l'Agglo.

De plus, un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux est en cours de réalisation. Il s'accompagnera d'un calendrier cible de travaux de remplacement de canalisations. En conséquence, le syndicat va probablement rentrer dans une phase d'investissements plus importants qu'aujourd'hui.

M. le Maire ajoute que l'Agglo souhaite, à terme, uniformiser les tarifs pratiqués sur son territoire.

S. Lamouille indique que le travail d'uniformisation débute par l'homogénéisation des tarifs au sein d'un même syndicat, comme c'est le cas en ce moment au Syndicat mixte intercommunal du canton d'Anet (Smica) qui fait progressivement converger les tarifs pour les communes membres ayant délégué la compétence eau potable.

L. Dujardin demande ce qu'il advient des barrières tombées rue Neuve.

M. le Maire informe le conseil que la personne qui a eu un accident s'est manifestée, mais s'est présentée en mairie sans constat d'accident, puis est partie en vacances pendant deux mois.

C. Huet souligne l'urgence à remettre les barrières en place pour sécuriser le passage des piétons et protéger les enfants, tout particulièrement dans le contexte de travaux actuel, avec l'important trafic du fait de la déviation par la rue Neuve.

M. le Maire s'en occupe très rapidement.

P. Avril exprime à nouveau son souhait de mener une étude pour améliorer la sécurité route de Bréval, sachant que les panneaux de limitation de la vitesse à 30 km/h ne suffisent pas. Pour preuve, lorsqu'on respecte cette vitesse, on se fait doubler.

M. le Maire lui assure que ce projet sera programmé très prochainement.

C. Huet annonce que G. Aubry a démissionné de son poste de vice-président du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique (Sirp), lors du dernier conseil syndical ; toutefois, il reste délégué de la commune au Sirp. Le budget a été voté, en hausse pour anticiper les futurs travaux de la cantine. Ont également été abordés à cette occasion le changement de prestataire en septembre 2023 pour la fourniture des repas et l'allègement des menus pour limiter les frais. Certains parents ont réagi à cette dernière mesure.

P. Avril demande ce que devient le projet de camion piscine et souhaite que le Sirp se rapproche du syndicat des eaux en amont afin d'organiser le remplissage de la piscine.

C. Huet en prend note et souligne que le projet n'est toutefois pas encore mûr, de nombreuses autres difficultés étant à résoudre au préalable.

M. le Maire ajoute qu'a été soulevé lors de cette réunion un point lié à la subvention versée par le Sirp à la classe de mer, à hauteur de 50 % du montant total. Or la commune du Mesnil-Simon ajoute une aide de 35 € à toutes les familles résidentes de cette commune, créant une différence de traitement entre enfants au sein d'une même classe.

M. le Maire regrette cette situation et souhaite réserver toute aide supplémentaire aux familles qui rencontrent de réelles difficultés pour financer cette sortie, même s'il est conscient que certains n'osent pas effectuer cette démarche en mairie. Il insistera en 2024 pour que toutes les communes adoptent la même démarche afin que tous les enfants d'une même classe bénéficient de conditions identiques.

P. Maisonneuve déplore cette différence de traitement au sein d'une même classe.

P. Bouquet ajoute qu'au sein d'un même syndicat la coordination entre communes devrait être le mot d'ordre.

C. Huet signale l'urgence à reboucher le gros trou sur la chaussée de la Grande rue, à l'intersection avec la rue Neuve.

J. Lehoux considère inutile un rebouchage provisoire tant que les travaux de la Grande rue ne sont pas terminés, qui serait à refaire après chaque grosse pluie. Il propose plutôt d'attendre que ce tronçon soit repris dans le cadre des travaux de la Grande rue.

C. Huet se fait l'écho de plusieurs habitants qui souhaitent sécuriser l'intersection entre la rue de Vitray, la rue Neuve, la rue de la Gare et la rue du Trou Borgnet, certains automobilistes n'y respectant ni la vitesse limite, ni les panneaux stop. L'implantation d'un plateau granulé pour obliger à ralentir lui a été suggéré.

P. Bouquet note que les caniveaux d'évacuation de l'eau, placés en biais sur la route, obligent également à ralentir, à moindre coût.

M. le Maire note ces propositions et rapportera ces demandes au Département, la rue de Vitray et la rue Neuve étant des routes départementales.

S. Lamouille rapporte l'augmentation de 3 % des participations des communes membres approuvée lors du vote du budget du Smica, due en grande partie à la hausse des coûts de l'énergie.

S. Lamouille prévient qu'à plusieurs reprises le propriétaire du Moulin de l'Etang s'est montré très agressif et lâche régulièrement ses chiens sur le chemin rural, manifestement dans le but de dissuader les promeneurs d'emprunter le sentier communal longeant sa propriété.

J. Lehoux confirme qu'à deux reprises il s'est également fait agresser. Cette situation ne peut pas durer, les chiens doivent rester à l'intérieur de la propriété, à charge pour le propriétaire de clôturer sa propriété.

M. le Maire ajoute que ce propriétaire a proposé à la commune de Neauphlette de racheter le chemin.

T. de Ferrières précise que ce chemin est principalement situé sur la commune de Neauphlette ; il n'est mitoyen avec la commune de Gilles que le long des bâtiments du moulin.

Après vérification par T. de Ferrières, toutefois, le chemin est intégralement situé sur Neauphlette.

M. le Maire prendra contact dès demain avec le maire de Neauphlette et avec le propriétaire en question.

S. Lamouille relève l'urgence d'alerter le nouveau propriétaire du 23 B Grande rue pour qu'il élague l'arbre qui déborde sur la rue, cache le panneau « stop » et empêche la circulation sur le trottoir.

S. Lamouille signale un affaissement de la chaussée rue des Rostys, juste après le n° 26.

M. le Maire n'en avait pas connaissance et le remercie.

J. Lehoux demande quand seront poursuivis les travaux d'aménagement du terrain des jeunes, avec notamment un revêtement en dur pour permettre l'utilisation du panier de basket.

M. le Maire relance le projet.

J. Lehoux propose aussi le montage d'un dossier avec devis et subventions envisageables pour la création d'un city stade sur le site. En fonction des coûts pour la commune, ce projet pourrait être à inscrire au budget primitif dans les années à venir.

S. Apruzzese remercie la secrétaire de mairie pour la qualité de la note financière accompagnant le budget.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h48.